## Initiatives ministérielles

ces—l'Ontario, la Colombie—Britannique et l'Alberta—en vertu du Régime d'assistance publique du Canada. Avec pour résultat que ces provinces sont prises dans un dilemme, obtenant moins d'argent du gouvernement fédéral, mais devant répondre à des besoins de plus en plus grands avec les ressources qu'elles ont.

## • (1750)

Le véritable problème, c'est que lorsqu'en tant que nation, nous devrons traverser toutes les tribulations qui vont de pair avec la nécessité de vivre selon nos moyens, nécessité qui entraînera inévitablement des compressions, on assistera alors à un vif ressentiment au Canada si les compressions ne sont pas effectuées de façon équitable dans tout le pays et dans tous les secteurs de notre économie.

Permettez-moi de vous donner un exemple de ce qui va probablement se produire et de ce qui se passe avec le plafonnement des paiements de transfert. Il s'agit là d'un exemple tiré du magazine *Maclean's* du 4 avril. On y parle des problèmes auxquels l'Ontario va être confrontée à la suite du plafonnement du Régime d'assistance publique du Canada. Dans le cadre de ce programme, le gouvernement fédéral a payé 50 p. 100 des coûts d'assistance sociale des sept provinces les plus pauvres, mais il n'a payé que 29 p. 100 de la facture de 6,3 milliards de dollars de l'Ontario pour 1993–1994. Le Québec a obtenu 10 p. 100 de plus alors qu'il compte 43 p. 100 de moins de bénéficiaires.

Pensez-y. Pour les assistés sociaux ou les gens dans le besoin qui vivent à Ottawa ou n'importe où en Ontario, le gouvernement absorbe 29 p. 100 des coûts. Cependant, pour les gens qui vivent de l'autre côté de la rivière, à Hull, à cinq minutes d'ici, la proportion est de 50 p. 100. Est-ce équitable? Cela aurait pu l'être du fait d'une circonstance atténuante pendant un an ou deux, mais rappelez-vous qu'aux termes de ce budget, cette iniquité demeurera jusqu'en 1998. Quelles seront les répercussions sur les budgets de l'Ontario, de la Colombie-Britannique et de l'Alberta?

Il y a une solution. Le gouvernement fédéral pourrait accroître les paiements aux trois provinces nanties ou réduire ceux versés aux provinces défavorisées pour parvenir à un certain équilibre et à une situation équitable.

Je vais vous donner un autre exemple tiré, lui aussi, du *Maclean's*. En 1992, les employeurs et employés de l'Ontario ont contribué 1,67 milliard de dollars de plus à la caisse d'assurance-chômage que le montant des prestations versées dans la province. Le gouvernement provincial attribue cette situation aux règles de l'assurance-chômage qui permettent à des travailleurs vivant dans des régions à fort taux de chômage de travailler de plus courtes périodes et d'avoir droit à des prestations pendant un plus grand nombre de semaines.

Plusieurs députés and dit tout à l'heure que c'était là un bon moyen de transférer des fonds à des régions très défavorisées du pays. On tient compte du fait que certaines sont dans une situation pire que d'autres. Cependant, l'assurance—chômage devrait être une assurance, un point c'est tout. Lorsqu'on a lancé ce programme, il n'était pas censé servir à une redistribution de la

richesse. Ce devait être une assurance pour ceux qui perdent leur emploi pour une raison ou une autre; cela devait les protéger jusqu'à ce qu'ils dénichent un autre emploi.

À cet égard, je crois que le budget fait beaucoup pour éliminer le problème ou du moins pour améliorer la situation. À mon avis, le gouvernement mérite des félicitations pour avoir reconnu que l'assurance-chômage constitue un impôt constant pour les travailleurs. C'est en fait une taxe sur les emplois qui, au bout du compte, fait plus de mal que de bien.

De plus, s'il faut croire les paroles venant du groupe de travail qui se penche sur l'assurance-chômage, le programme pourrait éventuellement être financé par les employés, ce qui serait une réforme importante. En fait, on en revient au rapport de la commission Forget qu'on appliquerait une quinzaine d'années après sa rédaction.

Que faut—il faire pour les régions canadiennes qui ont besoin du transfert des fonds de l'assurance—chômage pour que les gens puissent vivre? Ce sont deux questions distinctes qui doivent être abordées séparément. L'assurance—chômage doit demeurer ce qu'elle devait être à l'origine. Le supplément du revenu devrait provenir d'autres programmes gouvernementaux, mais demeurer soumis à des règles de responsabilisation. Si, au bout du compte, ce supplément devient un revenu annuel garanti ou peu importe quoi, d'accord, mais ne mélangeons pas les deux choses pour nous retrouver en bout de ligne devant rien.

## • (1755)

Si vous le permettez, je vous donnerai un exemple des utilisations de l'assurance—chômage qui dissuadent les prestataires de trouver un emploi et qui font que ce régime nous coûte beaucoup plus cher qu'il devrait. Sans l'autorisation de mon fils, je me servirai de son cas comme exemple. C'est un jeune homme très bien qui a quitté son emploi juste avant d'être congédié parce qu'il ne faisait pas du très bon travail. Il avait un emploi assez bien rémunéré. Il croyait qu'il n'aurait aucun problème à s'en trouver un autre. Il avait tort. Il a eu énormément de difficulté.

Toutes les deux semaines, il recevait par la poste un chèque de plus de 600 \$. Un jour, j'ai jugé qu'il était temps de lui dire de partir à la recherche de travail, mais aucun des emplois qu'il trouvait ne lui donnait autant d'argent que l'assurance—chômage. Par conséquent, le chèque d'assurance—chômage qu'il touchait ne l'aidait pas à garder la tête hors de l'eau, mais il tuait chez lui le sens de l'initiative qui l'aurait normalement poussé à aller chercher du travail.

Il a pourtant grandi dans un foyer où le travail et l'initiative sont les mots d'ordre et vont de pair. Imaginez un peu ce que la générosité de ce régime a fait d'un bout à l'autre du Canada à des centaines de milliers de gens qui en abusent et qui le détournent de ses fins premières.

Les mesures que prend le gouvernement à l'égard de l'assurance-chômage sont un pas dans la bonne direction, mais elles doivent s'accompagner d'autres mesures qui feront en sorte que les gens qui se retrouvent au bas de notre pyramide sociale sont capables de vivre et de se sortir, par eux-mêmes, du cycle de la pauvreté.